



FORMATION EN PRÉSENTIEL

CACES R489-2 CATÉGORIE 2 RECYCLAGE

Dernière mise à jour le 02/02/2024.

OBJECTIF

Permettre aux participants d'acquérir la maîtrise de la conduite des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de catégorie 2 dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable de mettre en œuvre un chariot tracteur et à plateau porteur de capacité inférieure à 6000 kg dans le respect des recommandations de la CNAMTS R389

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes personnes susceptibles d'utiliser un chariot automoteur à conducteur porté de catégorie 2

Tarif

[Voir les conditions générales de vente](#)

Réf.

CACES 489- Cat 2 rec

Contact

0298968158
contact@formaseco.bzh
www.formaseco.bzh

PRÉ-REQUIS

- Age minimum 18 ans



Niveau

niveau_formation



Modalité

Présentiel



Effectif par session

3 mini > 6 maxi



Durée

14 heures / 2 jour(s)



PROGRAMME

1 - THEORIE

- Les éléments de réglementation
- Les différentes catégories de chariots
- La composition des chariots, la transmission et le système hydraulique
- Les plaques de charges
- Les instances et organismes de prévention
- Rôle et responsabilité du conducteur de chariot
- Statistiques d'accident du travail
- Les différents pictogrammes
- L'entretien des chariots

2 - PRATIQUE

- Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée
- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste
- Circuler à vide, en charge, marche avant et marche arrière, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité
- Prendre et déposer au sol une charge palettisée
- Effectuer le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai (en particulier avec une charge limitant la visibilité)
- Repérer les anomalies et les difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort

3 - EVALUATION DES CONNAISSANCES

Test théorique et pratique selon la recommandation R389 de la CNAMTS

La formation correspond au point B de l'article 3 de l'arrêté du 2 /12/98 et ne vous dispense pas en tant que chef d'établissement de délivrer une autorisation de conduite aux personnes concernées, après avoir vérifié :

- leur aptitude médicale à la conduite de l'équipement en amont de la formation, vérifiée par votre médecin du travail (point A)
- leur connaissance des lieux et des instructions particulières à respecter sur le site d'utilisation, dont le plan de circulation obligatoire (point C)

RÉSULTATS :

Taux de réussite en 2023

- aux tests CACES® : 99,5%
- Aux formations SST : 100 %
- Aux formations préparation à l'habilitation électrique : 100 %
- Aux permis groupe lourds : 1er passage : 78,57 % 2ème passage et plus : 92,86 %

2869 stagiaires formés en 2023

Taux de réussite au Titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur : En cours

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : Offre accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter afin d'étudier la faisabilité de la formation



INTERVENANT(S)

Formateur et testeur CACES en R489
catégorie 2

ÉVALUATION

Evaluation théorique et pratique selon la
recommandation R489 de la CNAMTS

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de formation R489 Catégorie 2